



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n°: 4

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 2 / 4 / 2012

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

REP INSE PENNTY

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification de la préparation :

Nom commercial : REPULSIF INSECTES CONCENTRE

1.2. Application ou usage :

Usage : Domestique

1.3. Identification de la Société :

Identification de la société : PENN'TY BIO
La Pennerie
49370 Bécon les Granits France

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

N° de téléphone : ORFILA N°01 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classement Européen :

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R52-53

Code(s) des classes et catégories de danger. Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

2.2. Effets Néfastes Pour L'homme

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement : Aucun(e).
- Mention de danger : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - Prévention : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 - Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit n'est pas dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Pyrethre Végétal 50 %	:	8003-34-7	232-319-8	----	----	Xn; R20 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Lavandin oil generic	:	8022-15-9	294-470-6	----	----	R32 R52-53 ----- Aquatic Chronic 3;H412 Acute Tox. 1 (Oral);H300

PENN'TY BIO

La Pennerie 49370 Bécon les Granits France

En cas d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n°: 4

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 2 / 4 / 2012

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

REP INSE PENNTY

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Extrait de margosa	: Entre 1 et 5 %	84696-25-3	283-644-7	----	----	Non classé. (DSD/DPD) Non défini. (GHS)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers Secours** : D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Sortir la personne de la zone contaminée et la mettre à l'air libre.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau.
Si des troubles apparaissent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Consulter un ophtalmologiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non déterminé

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Le produit n'est pas inflammable.
- Agents d'extinction appropriés** : Non concerné / produit ininflammable
- Agents d'extinction non appropriés** : Non concerné / produit ininflammable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incombustible.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune précaution particulière

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2. Précautions pour l'environnement

Empêcher toute pénétration en grosses quantités dans les cours d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le débordement avec un absorbant non combustible. Récupérer l'absorbant souillé et le placer dans un endroit sûr avant son élimination. Laver à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n°: 4

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 2 / 4 / 2012

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

REP INSE PENNTY

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune précaution particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Aucune précaution particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Prendre les précautions nécessaires pour éviter toute contamination accidentelle

8.2. Contrôle de l'exposition

En cas d'utilisation en intérieur prévoir une aération des locaux.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucune précaution particulière.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Pas de précaution particulière
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés.
- **Protection de la peau** : Pas de précaution particulière
- **Protection des yeux** : Eviter la vaporisation sur le visage
- **Protection de la tête** : Pas de précaution particulière

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Liquide visqueux.

9.1.b. Odeur

Citronnée

9.1.c. Seuil olfactif

Pas de donnée disponible

9.1.d. pH

Non déterminé

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Pas de donnée disponible

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Pas de donnée disponible

9.1.g. Point d'éclair

Pas de donnée disponible

9.1.h. Taux d'évaporation

Pas de donnée disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n°: 4

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 2 / 4 / 2012

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

REP INSE PENNTY

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.i. Inflammabilité

Ininflammable

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Pas de donnée disponible

9.1.k. Pression de vapeur

Pas de donnée disponible

9.1.l. Densité de vapeur

Pas de donnée disponible

9.1.m. Densité relative

1 (+/-0.02)

9.1.n. Solubilité

Hydro soluble

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Pas de donnée disponible

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Pas de donnée disponible

9.1.q. Température de décomposition

Pas de donnée disponible

9.1.r. Viscosité

Viscosité : 150 < C < 200 cP

9.1.s. Propriétés explosives

Pas de donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas de donnée disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Eviter la projection sur des produits ou des matières basiques

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de manipulation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue

10.4. Conditions à éviter

Ne pas mettre près d'une source de chaleur intense

10.5. Matières à éviter

Eviter le contact direct avec les matières Basiques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de donnée disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n°: 4

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 2 / 4 / 2012

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

REP INSE PENNTY

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Pas de donnée disponible
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas de donnée disponible
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas de donnée disponible

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Informations toxicologiques : Non déterminé
- CL50-96 Heures - Minnow [mg/l] : Non déterminé
- EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Non déterminé

12.2. Persistance - dégradabilité

Non déterminé

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non déterminé

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

: Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Transport terrestre - ADR/RID : Non réglementé.
- Transport par mer - IMO-IMDG : Non réglementé.
- Transport aérien - ICAO/IATA : Non réglementé.

14.3. Non concerné

- Transport terrestre - ADR/RID : Non classé.
- Transport par mer - IMO-IMDG : Non classé.
- Transport aérien - ICAO/IATA : Non classé.

14.4. Groupe d'emballage

- Transport terrestre - ADR/RID : Non classé.
- Transport par mer - IMO-IMDG : Non classé.
- Transport aérien - ICAO/IATA : Non classé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n°: 4

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 2 / 4 / 2012

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

REP INSE PENNTY

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

- Liste des phrases H pertinentes (Section 3)** : - Non concerné
H302 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
H312 - Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H312
H332 - Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332
H400 - Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400
H410 - Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Chronic 1) - H410
H412 - Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412
- Informations produit** : Concentration en matière active Classe Biocide TP19 : Extrait de Margosa 2%
- Liste des phrases R pertinentes (chap. 3)** : R20 : Nocif par inhalation.
R21 : Nocif par contact avec la peau.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R32 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n°: 4

Date : 3 / 4 / 2012

Remplace la fiche : 2 / 4 / 2012

REPULSIF INSECTES CONCENTRE

REP INSE PENNTY

SECTION 16 Autres informations (suite)

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Révision : 4

Date d'impression : 3 / 4 / 2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document